

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016**

**Président** : Dominique GILLE, Maire

**Présents** : Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Isabelle LENEUF, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Jean Pierre GILLE, Arnaud MONIN, Gilles ROMANET, Emmanuel SEGAUX.

**Procurations** : Valérie HUMBLOT à Gilles ROMANET  
Michel FEUILLEBOIS à Dominique GILLE  
Valérie GIRARD à Marie-Paule TARTERET

**Excusée** : Françoise LORNET

**Absent** : Damien OUDET

**Secrétaire de séance** : Isabelle LENEUF

**M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 10h.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative aux demandes de subventions pour les busages des fossés et l'installation de radars pédagogiques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **1) Comptes rendus du 09 et 23 juin 2016**

Monsieur le maire présente les comptes rendus du 09 et 23 juin 2016.  
Aucune remarque n'est apportée par le conseil.

### **2) Autorisation de demandes de subventions pour les busages des fossés et l'installation de radars pédagogiques.**

Le conseil autorise, à l'unanimité, M le maire à demander les subventions pour les busages des fossés et l'installation de radars pédagogiques.

### **3) Délibération pour l'attribution IAT pour le contrat avenir.**

M le Maire propose d'attribuer à Maxime NOUVEAU (embauché en contrat avenir depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016) l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Cette indemnité est de 1200 € par an, versée par moitié en juin et décembre et sera proratisée le concernant.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

### **4) Extension du droit de préemption pour la nouvelle zone UD (N° 1 grande rue).**

Une bande de terres classée A (agricole) au PLU a dû être reclassée UD suite à une requête devant le tribunal administratif. Il convient de lui appliquer le même droit de préemption que pour les autres secteurs du PLU classés en UD.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

### **5) Délibération sur le PLUi à annuler.**

La préfecture demande l'annulation de la délibération prise précédemment. Cette délibération (trop hâtive) ne sera autorisée que du 27/12/2016 au 27/03/2017.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

## **6) Affouages 2017/2018 et 2018/2019**

La parcelle n°1 d'une superficie de 4Ha et 14a sera coupée à blanc et par moitié sur les deux hivers 2017-2018 et 2018-2019.

**Le conseil accepte à l'unanimité la coupe à blanc sur 2 ans de la parcelle n°1.**

## **7) Délibération du prix du stère 2016.**

Il convient de fixer le prix du stère de bois :

- 6 Euros pour les têtes de chênes et taillis
- 1,50 Euros pour les bois de cloisonnements ou bordures de fossés.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

## **8) Redevance GRDF pour occupation du domaine public.**

Acceptation d'un chèque de 147€ correspondant à la redevance d'occupation du sol communal.

**Le conseil accepte à l'unanimité le chèque de 147€**

## **9) Délibération sur le chemin de mission à classer en chemin public.**

Retirée de l'ordre du jour pour informations contradictoires.

## **10) Informations**

- La signature de la vente du terrain jouxtant l'école est reportée. En effet, la venderesse demande que la commune reconstruise, à l'identique à la limite séparative.
- Foot : Demande le changement des filets de buts usagés coût estimé à 460€.
- Courrier émanant de M Marc LOUTAN (auto entrepreneur) qui propose ses services pour l'aide aux démarches et déclarations administratives et informatiques.
- Courrier du SICECO pour l'éclairage public : coupure la nuit ?
- La SAFER et la Communauté de Commune ont décidé de mettre en vente leurs réserves foncières constituées pour la restructuration des exploitations légumières. Pour une parcelle de bois de 58 ares et 14ca cadastré Pré de la plume YA 125, la commune de Tillenay a été retenue parmi les candidats. Le coût est de 880 € frais compris auquel il faudra ajouter les frais d'acte notarié.
- Le locataire du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie a donné son préavis. Ce logement sera donc disponible rapidement.
- Remerciements d'Alexandra THENARD lors du décès accidentel de son compagnon Emmanuel MAURIN.
- La fête de Tillenay aura lieu le dimanche 09 octobre 2016, trois forains sont inscrits et les majorettes de Tillenay, les Tilly Girls feront une animation à partir de 15 heures.
- Gilles ROMANET donne les dernières informations sur le dossier "salle des fêtes". Le 2 septembre, deux plans ont été apportés en mairie, mais aucun ne donne satisfaction. Le cabinet sera recontacté rapidement.
- Emmanuel SEGAUX propose de convenir rapidement d'une date de réunion de la commission travaux pour accessibilité des handicapés (mairie, église, école).

## **11) Question diverse**

Isabelle LENEUF signale la disparition du panneau Handicapé situé vers la mairie. M le Maire répond qu'il a été enlevé car pourri à la base il devenait dangereux.

**La séance est levée à 11h20**